



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
Direction de l'Ecologie



Conseil Régional Occitania  
Direction de la transition écologique  
et énergétique

## **Arrêté conjoint portant approbation du plan d'actions quinquennal des Conservatoires d'espaces naturels d'Occitania (CEN Occitania et CEN Ariège) valable pour la période 2021-2025**

Le préfet de la région Occitania  
préfet de la Haute-Garonne

La présidente du Conseil  
Régional Occitania

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L.414-11, D.414-30 et D.414-31 relatifs à l'agrément des conservatoires régionaux des espaces naturels ;

**VU** l'arrêté n°DEVL1112143A du 7 octobre 2011 qui prévoit le renouvellement du plan d'actions quinquennal avant le terme des cinq ans et son approbation conjointe par l'État et le Conseil régional, autorités d'agrément ;

**VU** l'arrêté du 19 novembre 2015 du préfet de région et du président du Conseil Régional Midi-Pyrénées portant agrément du CEN Midi-Pyrénées et du CEN Ariège au titre de l'article L 414-11 du code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté du 3 novembre 2015 du préfet de région et du président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon portant agrément du CEN Languedoc-Roussillon et du CEN Lozère au titre de l'article L 414-11 du code de l'environnement ;

**VU** le bilan des plans d'actions quinquennaux 2015-2020 des CEN Midi-Pyrénées et Ariège établi par le CEN Midi-Pyrénées et Le CEN Ariège le 27 août 2020 ;

**VU** le bilan des plans d'actions quinquennaux 2015-2020 des CEN Languedoc-Roussillon et Lozère établi par le CEN Languedoc-Roussillon et le CEN Lozère le 27 août 2020;

**VU** le plan d'actions quinquennal 2021-2025 des CEN Occitania et Ariège établi par le CEN Occitania et le CEN Ariège le 27 août 2020

**VU** l'Avis du 14 septembre 2020 du conseil scientifique des CEN Occitania et Ariège sur l'évaluation des précédents plans d'actions quinquennaux 2015-2020 et le nouveau plan d'actions quinquennal 2021-2025 ;

VU le traité de fusion-absorption du CEN Midi-Pyrénées et du CEN Lozère par le CEN Languedoc-Roussillon au sein du CEN Occitanie en date du 12 septembre 2020 ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et du Conseil d'administration du CEN Occitanie du 12 septembre 2020 qui donne pouvoir au Président ;

VU l'avis favorable n°2020-14 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Occitanie sur le projet de plan d'actions quinquennal

VU la Délibération de la commission permanente du Conseil Régional Occitanie n° CP/2020-DEC/07.19 du 11 décembre 2020 autorisant la présidente à signer l'arrêté Etat-Région pour l'approbation du plan d'actions quinquennal pour la période de 2021-2025 du CEN Occitanie et du CEN Ariège

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de plan d'actions quinquennal déposée conjointement le 16 septembre 2020 par les CEN Occitanie et Ariège

**SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales et du directeur général des services du conseil régional

#### ARRÊTENT :

##### ARTICLE 1 :

Le plan d'actions quinquennal défini pour la période 2021-2025 des Conservatoires d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie et CEN Ariège), dont les sièges se situent respectivement au 26 Allée de Mycènes - Le Thèbes à 34000 Montpellier et au Vidallac – 09240 Alzen est approuvé. Ce document et le présent arrêté sont consultables sur le site internet du CEN Occitanie au lien [https://www.cen-occitanie.org/PAQ/PAQ\\_2021-2025\\_VE\\_annexes.pdf](https://www.cen-occitanie.org/PAQ/PAQ_2021-2025_VE_annexes.pdf).

##### ARTICLE 2 :

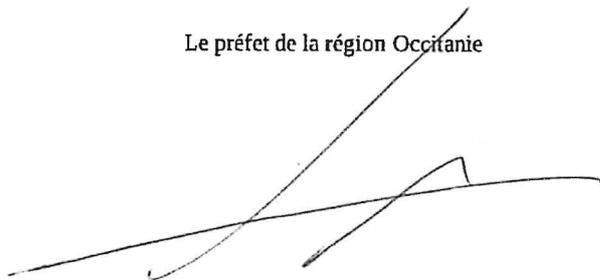
Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie, le directeur général des services du Conseil Régional Occitanie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Régional Occitanie.

Fait à Toulouse, le

0 4 FEV. 2021

Le préfet de la région Occitanie

La présidente du Conseil Régional Occitanie



Étienne GUYOT



Carole DELGA